

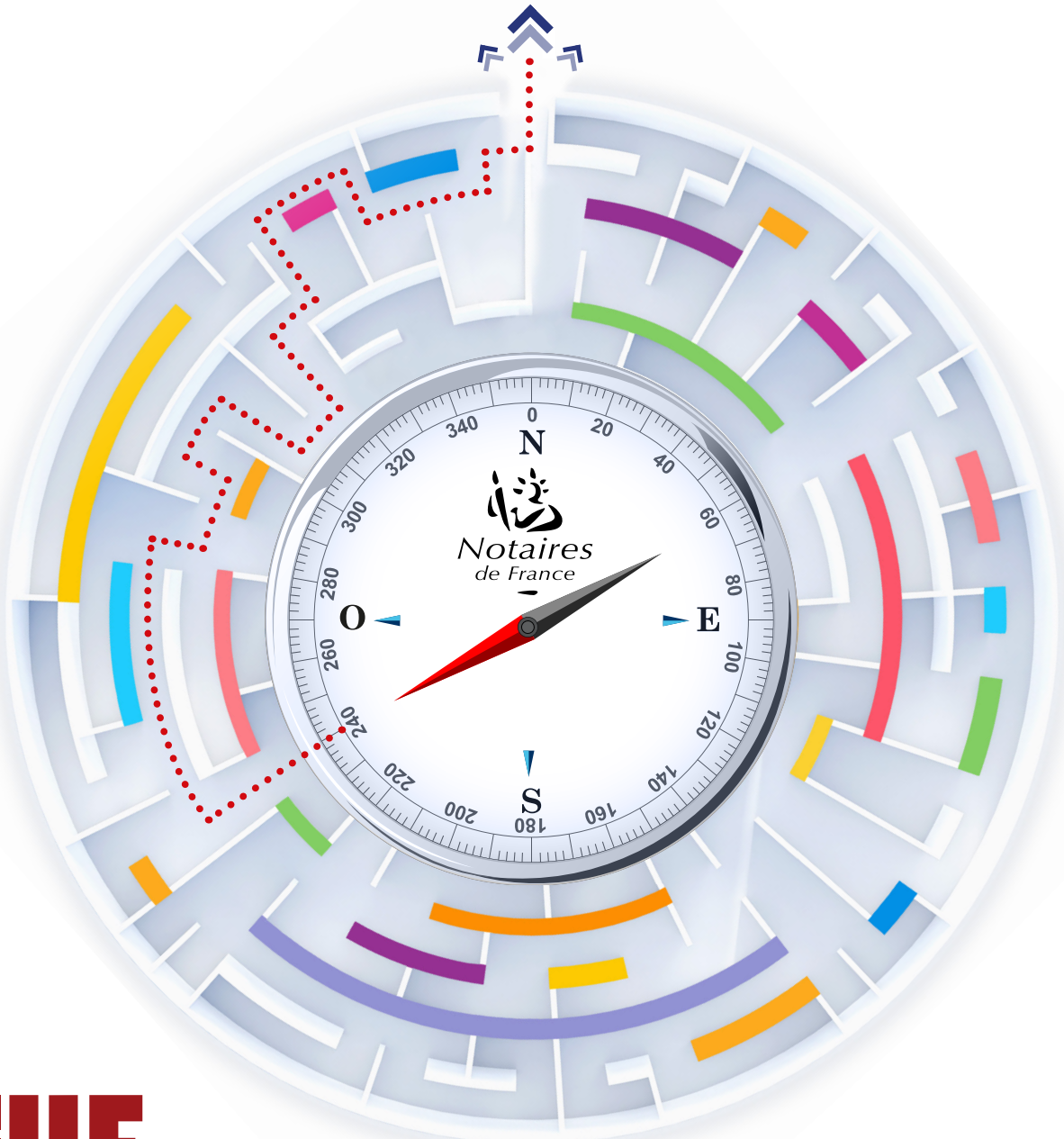


122^e
CONGRÈS
DES
NOTAIRES DE FRANCE



LE NOTAIRE ET L'IMPÔT

CLARIFIER · CONSEILLER · SÉCURISER



PROGRAMME OFFICIEL

Version du 22 avril 2026



30 SEPT.
2 OCT. **2026**

Organisé par :



En étroite collaboration et avec le soutien de :



Avec le soutien de :





Me Gilles BONNET
Président
122^e Congrès
des notaires de France

« Le Notaire et l'Impôt »

Un Congrès des notaires de France consacré au cœur de notre exercice : Le Notaire et l'Impôt. Un sujet évident, presque quotidien, tant la fiscalité traverse l'ensemble de nos actes, de nos conseils et de nos responsabilités professionnelles.

Depuis près de trente ans, aucun Congrès n'avait été entièrement consacré à cette question. Il nous a paru nécessaire d'y revenir en croisant nos deux piliers traditionnels : la famille et l'immobilier. Le notaire occupe, depuis la loi du 26 février 1794, une place singulière : il authentifie les actes et collecte l'impôt, tout en accompagnant ses clients dans un environnement juridique et fiscal en constante évolution.

Notre ambition est claire : proposer un Congrès résolument tourné vers l'opérationnel.

Trois commissions éclairent les enjeux fiscaux auxquels nous sommes confrontés et formulent des propositions destinées à sécuriser et à améliorer l'exercice professionnel.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme de formation structuré et exigeant : treize heures de séances plénières, dix-huit heures de formation, douze modules en parcours personnalisables, animés par plus de trente intervenants. Un programme conçu pour renforcer la sécurité juridique de nos pratiques.

Le 122^e Congrès sera un temps d'engagement collectif, où la formation, la réflexion et l'innovation se traduiront en solutions concrètes.

Je souhaite que chacun en reparte avec des réponses, des outils et un regard renouvelé, nourri par la richesse du rassemblement de toute la communauté notariale : les instances de la profession, les acteurs publics et privés avec lesquels le notariat interagit, ainsi que les partenaires techniques indispensables à l'accomplissement de ses missions.

Ensemble, par le partage des expériences et la confrontation des pratiques, nous renforcerons la sécurité juridique et la confiance au service de nos concitoyens.



Me Bertrand SAVOURÉ
Président
Conseil supérieur
du notariat

« Energie collective »

Clarifier, conseiller, sécuriser. Ces trois verbes définissent avec justesse le rôle quotidien du notaire et donnent tout son sens au 122^e Congrès, dont je remercie chaleureusement Gilles Bonnet et son équipe pour la rigueur et l'engagement.

En choisissant de consacrer leurs travaux au notaire et à l'impôt, ils replacent la matière fiscale au cœur de nos actes, de nos responsabilités et de la confiance que les Français nous accordent. Ils abordent aussi, à l'approche de grandes échéances électorales, un sujet dont la résonance politique n'échappe à personne.

Depuis plus de deux siècles, notre profession est placée sous l'autorité du ministère de la Justice, car notre mission est de délivrer la sécurité juridique. Mais notre lien à la fiscalité est tout aussi ancien : dès 1693, les actes notariés ont été assujettis à la formalité de contrôle (l'inscription sur un registre) et à la perception de taxes. Notre rôle est aussi de délivrer la sécurité fiscale des actes que nous établissons.

Nous sommes donc, dans ce domaine, des conseils pour nos clients et des partenaires de l'État, travaillant étroitement avec son administration fiscale. Nous entretenons avec Bercy un dialogue constant, attentif, et exigeant. Cette relation n'est jamais accessoire : elle est déterminante pour simplifier et sécuriser les démarches de nos concitoyens.

Les pouvoirs publics savent que nous participons à la collecte de l'impôt de manière très significative. Ils savent aussi combien les praticiens que nous sommes contribuent à la lisibilité et à l'efficacité de la norme. Le Congrès est l'un des lieux où cette contribution s'exprime le mieux. C'est un moment rare, où le notariat prend le temps de réfléchir, d'approfondir, de confronter les pratiques et de se former. Un moment où l'exigence technique se transforme en énergie collective.

En septembre 2026, Lille accueillera ce rendez vous incontournable. Je souhaite que chaque notaire y trouve des réponses concrètes, des repères solides et une vision renouvelée de notre rôle fiscal.

Continuons ensemble à faire du notariat une profession exemplaire, qui clarifie, qui conseille, qui sécurise ; une profession qui demeure, par son expertise et par ses missions, au service des Français.

» DIRECTOIRE



Président
Me Gilles BONNET



Vice-président & trésorier
Me Philippe WALTER



Rapporteur général
Me Xavier RICARD



Commissaire local
Me Jean-François RYSEN



Communicante
Me Marlène THEBAULT



Déléguée générale
Élisabeth DUPART-LAMBLIN

» RAPPEUR DE SYNTHÈSE



Rapporteur de synthèse
Pr Christophe VERNIERES

» 3 COMMISSIONS



Collecter et accompagner : une mission authentique
Me Michaël MARCHAND - Rapporteur
Me Camille LEBEY - Rapporteur
Me Vincent PRADO - Président



Les opérations à titre gratuit : entre impôt anticipé et impôt subi
Me Antoine BILLECOCQ - Rapporteur
Me Jérôme BERNECOLI - Président
Me Stéphanie DUMOULIN - Rapporteur



Les opérations à titre onéreux : l'imposition du capital de sa détention à sa mutation
Me Nicolas DUPOUY - Rapporteur
Me Bruno PAVY - Président
Me Séverine GIRARDON - Rapporteur

» LE PROGRAMME GÉNÉRAL

Programme en cours de réalisation, susceptible d'évoluer jusqu'au Congrès.



Lille Grand Palais
1 boulevard des Cités Unies
59777 Lille

MERCREDI 30 SEPTEMBRE - VENDREDI 02 OCTOBRE 2026

MARDI

17.00 - 19.00

Accueil général : retrait de dossier / inscription / impression de badge

MERCREDI

08.00

Ouverture de l'accueil et de l'exposition

08.45

Inauguration du Congrès

09.00-10.45

Programme de formation (modules n°1, 2, 3)

11.15-12.45

Programme de formation (modules n°4, 5, 6)

12.00-14.00

Déjeuner* - Temps de visite de l'exposition

14.15-15.45

Programme de formation (modules n°7, 8, 9)

16.15-17.45

Programme de formation (modules n°10, 11, 12)

17.45-20.00

Exposition : Cocktails sur les stands offerts par les exposants

20.00

Fermeture de l'accueil et de l'exposition

20.30-00.00

Réception officielle au musée du Louvre-Lens - sur inscription - nombre de places limité

JEUDI

08.00

Ouverture de l'accueil et de l'exposition

09.30-12.00

Séance solennelle d'ouverture sous la présidence du garde des Sceaux, ministre de la Justice

12.00-14.00

Déjeuner* - Temps de visite de l'exposition

14.00-16.30

Commission 1 - Collecter et accompagner : une mission authentique

16.30-20.30

Exposition : Cocktails sur les stands offerts par les exposants

20.30

Fermeture de l'exposition

20.45-22.15

Concert sur inscription - nombre de places limité - Organisé par l'ACNF avec le soutien d'Unofi & LSN Assurances

22.30-02.00

Réceptions privées organisées par les exposants

VENDREDI

08.00

Ouverture de l'accueil et de l'exposition

08.50-09.00

Présentation de l'Assemblée de Liaison des Notaires de France

09.00-11.30

Commission 2 - Les opérations à titre gratuit : entre impôt anticipé et impôt subi

11.30-11.45

Présentation du 123^e Congrès des notaires de France 2027

12.00-14.00

Déjeuner partagé avec les associations et fondations caritatives* - Temps de visite de l'exposition

14.00-16.30

Commission 3 - Les opérations à titre onéreux : l'imposition du capital de sa détention à sa mutation

16.30-17.15

Synthèse scientifique du 122^e Congrès des notaires de France

17.15-17.45

Allocution du ministre des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat

17.00

Fermeture de l'exposition

18.15

Clôture du Congrès

20.30-02.00

Soirée de clôture au Hall U Need de Saint-André-lez-Lille

Offerte par la Banque des Territoires - sur invitation - nombre de places limité

**Déjeuner assis sur réservation au restaurant des congressistes (réservé au statut congressiste).
Formules de restauration souples, sans réservation (vente à emporter, snacking et brasserie).
Cocktail sans réservation sur les stands, offerts par les exposants.*



Informations
et inscription

Suivez-nous pour rester informés de
toute l'actualité du Congrès

Congrès des notaires de France



» LE PROGRAMME DE FORMATION

- » Capitalisez jusqu'à **6 heures** de formation professionnelle.
- » Formation au niveau "**Expert**" - Composez votre journée à la carte.
- » Ce programme s'appuie sur l'intervention des **meilleurs spécialistes** en matière fiscale, pour vous offrir une expertise directement opérationnelle.

Inscrivez-vous **avant le vendredi 25 septembre 2026** pour bénéficier d'une prise en charge (éventuelle partielle) par le FIF-PL ou l'OPCO. Après cette date, l'inscription reste possible dans la limite des places disponibles sur www.congresdesnotaires.fr rubrique « **S'inscrire** ».

MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

09.00	ACCUEIL ET INSTALLATION EN SALLE • MOT D'ACCUEIL DU MODÉRATEUR		
09.15 - 10.45	Module n°1 CONTENTIEUX DE L'ENREGISTREMENT	Module n°2 ANTICIPATION SUCCESSORALE	Module n°3 TVA IMMOBILIÈRE
	PRESCRIPTIONS FISCALES ET DROITS DE MUTATION À TITRE GRATUIT : SYNTHÈSE ET POINTS DE VIGILANCE <i>M. François FRULEUX, en partenariat avec le CRIDON Nord-Est</i>	INGÉNIERIE NOTARIALE AUTOUR DES LIBÉRALITÉS ATYPIQUES <i>Me Sébastien PLA-BUSIRIS</i>	TVA IMMOBILIÈRE ET RECODIFICATION : NOUVEAUX RÉFLEXES ET POINTS DE VIGILANCE (partie 1) <i>M. Yvan CHATELIER, en partenariat avec le CRIDON Ouest</i> <i>Me Jérôme LACOURT</i> <i>M. Vincent PETIT</i> <i>Me Eric PORNIN, en partenariat avec le CRIDON de Paris</i> <i>Me William STEMMER</i>
	CONTENTIEUX DE L'ÉVALUATION ET PRATIQUE NOTARIALE <i>Mme Verónica MITU</i>	RÉGIME FISCAL DU QUASI-USUFRUIT DEPUIS LA LOI DE FINANCES POUR 2024 <i>Me Henri LEYRAT</i>	
10.45	PAUSE ET CHANGEMENT DE SALLE		(MODULES N°3 & N°6 INDISSOCIABLES)
11.15 - 12.45	Module n°4 CONTENTIEUX FISCAL	Module n°5 TRANSMISSION ET PARTAGE	Module n°6 TVA IMMOBILIÈRE - SUITE
	RESPONSABILITÉ NOTARIALE ET RISQUE FISCAL <i>Mme Stéphanie MEIGNIN</i> <i>M. Martial NICOLAS</i>	PIÈGES ET SUBLTILITÉS FISCALES DES PARTAGES ET DONATIONS-PARTAGES <i>Me Eric SIMON-MICHEL</i>	TVA IMMOBILIÈRE ET RECODIFICATION : NOUVEAUX RÉFLEXES ET POINTS DE VIGILANCE (partie 2) <i>M. Yvan CHATELIER, en partenariat avec le CRIDON Ouest</i> <i>Me Jérôme LACOURT</i> <i>M. Vincent PETIT</i> <i>Me Eric PORNIN, en partenariat avec le CRIDON de Paris</i> <i>Me William STEMMER</i>
	LES TECHNIQUES TRANSGÉNÉRATIONNELLES : LES DONATIONS-PARTAGES, LA REPRÉSENTATION SUCCESSORALE <i>Me Nathalie MELSCOËT</i> <i>Pr. Bernard VAREILLE</i>		
12.45	DÉJEUNER		
14.15 - 15.45	Module n°7 ABUS DE DROIT	Module n°8 LIQUIDATION DE SUCCESSION	Module n°9 PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES
	ABUS DE DROIT ET PRATIQUE NOTARIALE <i>M. Gilles BACHELIER</i> <i>Pr. Florence DEBOISSY</i>	ARTICULATION DES RÈGLES CIVILES ET FISCALES DANS LE CADRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA DÉCLARATION DE SUCCESSION <i>Me Agnès MAURIN</i> <i>M. Sébastien RICHARD, en partenariat avec le CRIDON Lyon</i>	LE RÔLE DU NOTAIRE DANS LA COLLECTE DE L'IMPÔT SUR LA PLUS-VALUE IMMOBILIÈRE <i>Mme Karine COMORASSAMY, en partenariat avec le CRIDON Sud-Ouest</i> <i>Me Hélène PAERELS</i>
15.45	PAUSE ET CHANGEMENT DE SALLE		
16.15 - 17.45	Module n°10 ACTUALITÉS FISCALES DU PATRIMOINE	Module n°11 FISCALITÉ INTERNATIONALE	Module n°12 UN AUTRE REGARD SUR LE PACTE DUTREIL
	FISCALITÉ DU PATRIMOINE : DÉCRYPTER L'ACTUALITÉ POUR AGIR <i>Pr. Sandrine QUILICI</i>	TRANSMISSION À TITRE GRATUIT DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL <i>Me Xaviera FAVRIE</i> <i>Pr. Daniel GUTMANN</i>	PACTE DUTREIL ET BONS RÉFLEXES <i>M. Frédéric PARRENIN</i>

Programme en cours de réalisation, susceptible d'évoluer jusqu'au Congrès.



Informations
et inscription

ADNOV | AV Formation

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante
ACTIONS DE FORMATION



» LES 3 RAISONS D'ÊTRE DES CONGRÈS

Faire progresser le droit

Proposer aux notaires et aux professionnels qui les entourent les moyens d'approfondir leur maîtrise du droit et de faire progresser leurs pratiques professionnelles

1

2

3

Informers les citoyens

Informers les citoyens sur les conséquences juridiques et fiscales, souvent mal connues voire inconnues, de leurs actes et de leurs décisions.

Contribuer au débat public

Dialoguer avec les décideurs politiques et les institutions afin de leur soumettre des contributions au débat public qui accompagnent les évolutions de la société.

» LES 4 PROMESSES DU CONGRÈS

1

Un temps de réflexion

Contribuer à l'évolution du droit, interroger la pratique notariale. Au cœur de cette promesse : le Rapport et les propositions de réforme. Un ouvrage référence, accompagné de propositions soumises au vote des notaires en Congrès puis transmises aux pouvoirs publics.

2

Un temps de formation

Améliorer la pratique notariale.

18 heures de formation pour actualiser, approfondir et sécuriser votre pratique :
• 6 heures dans un programme de formation
• 12 heures en assistant aux commissions et au rapport de synthèse.
Des contenus directement opérationnels, fondés sur l'actualité législative et jurisprudentielle, pour une mise à jour complète des connaissances.

3

Un temps de gestion

Accompagner l'office face aux mutations juridiques, économiques et technologiques.

Une exposition réunissant en un seul lieu plus de 50 associations et fondations engagées au service de l'intérêt général. Rencontrer les dirigeants, faire avancer vos dossiers et identifier des solutions adaptées à vos besoins.
Des réponses concrètes pour organiser, sécuriser et renforcer la performance de votre étude.

4

Un temps de cohésion

4 000 professionnels réunis.
La présence des autorités de tutelle et des organisations représentatives notariales et institutionnelles.
Le Congrès est un temps fort démocratique et professionnel, trait d'union entre les notaires et les pouvoirs publics.

» LES AMBITIONS du 122^e Congrès

Dans un contexte marqué par une inflation normative constante et une instabilité fiscale préoccupante pour l'activité économique

- » Etablir un inventaire des difficultés récurrentes rencontrées par les praticiens dans l'application des règles du droit fiscal
- » Souligner les incohérences de la loi fiscale face aux principes de droit civil
- » Recenser les zones d'ombre et les contradictions préjudiciables
- » Apporter des solutions pratiques contribuant à la sécurité du contribuable et par extension, à l'économie et à l'attractivité nationale
- » Recommander des réformes du droit fiscal là où il est incohérent ou source de conflit
- » Encourager la circulation des actifs pour soutenir l'économie française

» LES 3 COMMISSIONS

JEUDI • 14.00 - 16.30

**Collecter et accompagner :
une mission authentique**

Commission 1

Me Vincent PRADO - Président
Me Camille LEBEY - Rapporteur
Me Michael MARCHAND - Rapporteur

Sont étudiées les règles de contrôle et de redressement fiscal afin d'en améliorer la compréhension, de protéger les contribuables et de préciser les limites de la responsabilité professionnelle des notaires ; ce dernier occupant en matière fiscale un rôle hybride d'officier public et de professionnel libéral. Le notaire concilie la perception du juste impôt avec le conseil au client afin de limiter la charge fiscale, tout en assurant l'équilibre entre mission de service public et défense d'intérêts privés.

VENDREDI • 09.00 - 11.30

**Les opérations à titre gratuit :
entre impôt anticipé et impôt subi**

Commission 2

Me Jérôme BERNECOLI - Président
Me Antoine BILLECOQ - Rapporteur
Me Stéphanie DUMOULIN - Rapporteur

Le notaire est un conseiller essentiel dans le cadre de la transmission anticipée. Il est spécialiste des régimes fiscaux généraux et particuliers (donation, donation-partage, donation-partage transgénérationnelle, pacte Dutreil, etc.). L'application de certaines règles est sujette à incohérences, doutes ou incertitudes que le Rapport identifie et lève. Il en va de même de l'application des règles fiscales en cas de décès. Le notaire doit savoir faire évoluer sa pratique pour l'adapter aux évolutions plus contraignantes de l'administration fiscale.

VENDREDI • 14.00 - 16.30

**Les opérations à titre onéreux :
l'imposition du capital de sa détention
à sa mutation**

Commission 3

Me Bruno PAVY - Président
Me Nicolas DUPOUY - Rapporteur
Me Séverine GIRARDON - Rapporteur

La fiscalité lors de l'entrée du bien dans le patrimoine et de sa détention puis lors de sa sortie, en fonction des opérations (partages, ventes d'immeuble, opérations particulières ...) et des impôts perçus (enregistrement, TVA, plus-value ...) ; avec l'objectif de permettre aux professionnels de se poser les bonnes questions et de proposer aux contribuables les solutions les plus sécurisées pour les projets professionnels et familiaux.

» L'EXPOSITION & LE LAB'

Au cœur du Congrès, des solutions pour la pratique notariale

Aménagée au centre du Congrès, l'exposition constitue un carrefour d'échanges pensé pour accompagner les notaires dans l'exercice quotidien de leur mission et dans la gestion de leur étude.

150 organisations y sont réunies : institutions notariales, acteurs du patrimoine et de l'assurance, solutions numériques et de dématérialisation, immobilier et urbanisme, éditeurs juridiques, services en ligne, organismes de formation, associations et fondations engagées dans l'intérêt général.

Un carrefour d'expertises pour sécuriser vos dossiers et piloter les évolutions de votre étude.

NOUVEAU ! LE CENTRE D'AFFAIRES DU CONGRÈS

Cabines insonorisées, wifi, espaces de travail : tout est pensé pour permettre l'organisation de rendez-vous.

Vivez le Congrès, sans interrompre votre activité.



» Espace d'inspiration et de démonstration, le LAB' met en lumière les outils, méthodes et évolutions qui transforment la pratique notariale.

THÉMATIQUES :

- » L'intelligence artificielle ;
- » Le développement de la relation client ;
- » L'optimisation des processus de l'étude ;
- » La sécurisation des données ;
- » La communication professionnelle ;
- » La gestion des risques ;
- » Les évolutions réglementaires de la profession.

3 jours de conférence et table ronde qui rythmeront votre expérience Congrès :

- Mercredi de 10.00 à 12.30 puis de 13.30 à 18.30
- Jeudi de 13.30 à 18.30
- Vendredi de 10.00 à 12.30 puis de 13.30 à 17.00

Programme complet sur Congrès+



» RAPPORTS DES CONGRÈS

LE 122^e RAPPORT DU CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE, UN MANUEL PRATIQUE QUI RÉPOND AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT RENCONTRÉES EN DROIT FISCAL

Cet ouvrage a été pensé comme un outil opérationnel, fondé sur les apports les plus récents de la doctrine et de la jurisprudence, structuré autour de questions concrètes et de réponses directement mobilisables en étude.

Disponible en juin 2026, il sera envoyé à tous les notaires associés et titulaires. Il sera remis sur site à tous les inscrits au Congrès et/ou à la formation ne l'ayant pas déjà reçu (sauf accompagnant) et sera consultable en libre-accès sur le site des rapports.

» **Site des rapports : le numérique pour faciliter vos recherches dans la bibliothèque des Congrès**

www.rapport-congresdesnotaires.fr met à disposition les huit derniers rapports de Congrès en version digitale. Accédez aux informations grâce à l'assistance optimisée par l'intelligence artificielle.

Découvrez les rapports numériques

» **FLASHER ICI**

